

La lettre de la DiGITIP



Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes

sommaire

Appels à projets p.1

Informations rapides p.1 et 4

Publications p.4

Dossier Le 6^e Programme-cadre de recherche et développement

Un consensus activement négocié p.2

Une place accrue pour les PME p.3



Appels à projets

UTILISATION COLLECTIVE D'INTERNET PAR LES PME (UCIP 2002).

En 2001, 82 % des PME disposaient d'un accès à Internet et 45 % avaient un site web. Pourtant, ces taux sont inférieurs à ceux des autres pays européens, et beaucoup des sites existants sont encore de type institutionnel, sans retombées déterminantes sur l'activité de l'entreprise. Aussi, UCIP 2002 est-il destiné à soutenir des projets visant à améliorer l'organisation interne des entreprises, optimiser les transactions commerciales et le service apporté aux clients, accroître les compétences

des salariés, etc. Le caractère collectif des projets constitue un critère essentiel. Contact : les DRIRE pour les projets de portée régionale, la DiGITIP (solange.bardot@industrie.gouv.fr) pour les projets nationaux. Les dossiers devront être déposés avant le 27 septembre 2002. Informations : www.industrie.gouv.fr/UCIP2002

EN COURS : BIENS DE CONSOMMATION.

L'appel à projets Innovation dans les biens de consommation est ouvert jusqu'au 30 septembre. Informations et téléchargement des dossiers : www.industrie.gouv.fr/bc



XX^e conférence ministérielle Eurêka de Thessalonique.

Cette conférence s'est tenue le 28 juin en présence de Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies. La présidence grecque y a annoncé 169 nouveaux projets européens de R&D pour un montant de 411 millions €. La France occupe la première place à la fois pour le nombre de projets initiés et les montants investis. On constate une nette augmentation des projets en sciences de la vie mais le secteur des TIC prédomine. Les principaux thèmes stratégiques – composants, logiciels, micro-systèmes, interconnexions – sont traités par la DiGITIP. Informations : Secrétariat français d'Eurêka : www.eureka.be

Accord avec l'Australie dans le domaine des TIC.

La coopération franco-australienne en matière de société de l'information est désormais formalisée par un accord signé le 1^{er} juillet

entre la DiGITIP, représentée par Emmanuel Caquot, et le National Office for Information Economy of Australia, représenté par John Rimmer. L'Australie appuie largement son développement économique local sur les TIC et 46 % des Australiens utilisent l'Internet. Des réflexions sont en cours avec les organisations professionnelles notamment le Syntec Informatique et GITEP Tics (Groupement des industries des technologies de l'information et de la communication) sur les possibilités de coopération industrielle entre les deux pays.

Matériaux : coopération franco-russe.

Organisé au Centre de conférences de Bercy par la DiGITIP (avec le concours du Ministère de la Recherche et de l'ANVAR) et par le Centre International pour la Science et la Technologie de Moscou (CIST), le séminaire sur les matériaux du 10 juin a été un succès. Les compétences des instituts de recherche de la CEI ont été présentées à l'industrie et aux organismes de R&D français du domaine des matériaux.

«Ce séminaire s'inscrit parfaitement dans la ligne de la déclaration conjointe Union européenne-Russie du 3 octobre 2001 sur le renforcement de la coopération économique», a souligné en introduction Jeanne Seyvet, directrice générale de la DiGITIP. Une présentation du séminaire est disponible à l'adresse www.industrie.gouv.fr/agora/manif/crdigitip.htm. Également sur le site web «Industrie» un compte-rendu en anglais.

L'Europe de la R&D à Bruxelles

du 11 au 13 novembre.

La Commission européenne organise une conférence de lancement du 6^e Programme-cadre de recherche et développement (PCRD) à Bruxelles du 11 au 13 novembre. Les priorités thématiques du programme y seront présentées au cours de sessions plénières et 150 stands d'exposition présenteront des projets de R&D. Informations : <http://europa.eu.int/comm/research/conferences/2002>

Le 6^e Programme-cadre de recherche et développement (2002-2006)

La R&D est un thème important pour l'Europe. Le traité instituant la Communauté européenne dispose que «la Communauté a pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale» (article 163). Il prévoit aussi l'élaboration d'un programme-cadre pluriannuel reprenant l'ensemble des actions de la Communauté en faveur de la R&D. Ce programme-cadre «fixe les objectifs scientifiques et technologiques des actions envisagées (...), indique les grandes lignes de ces actions, fixe le montant global maximum et les modalités de la participation financière de la Communauté au programme-cadre, ainsi que les quotes-parts respectives de chacune des actions envisagées» (article 166). C'est dire l'importance capitale de la préparation du 6^e programme-cadre (PCRD), à laquelle la DiGITIP a été étroitement associée.

→ UN CONSENSUS ACTIVEMENT NÉGOCIÉ



Arrivé en 2001 à la DiGITIP, Dominique-Paul Warnier y a été chargé particulièrement de la préparation du 6^e PCRD, qui vient d'être définitivement adopté par les institutions européennes.



ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE-PAUL WARNIER,
RESPONSABLE DES AFFAIRES TECHNOLOGIQUES EUROPÉENNES EURÉKA
À LA DiGITIP

Quelle place l'Europe accorde-t-elle à la R&D ?

L'un des objectifs retenus au sommet de Lisbonne était de «faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus avancée dans le monde». Non seulement cette ambition n'est pas encore réalisée, mais l'écart avec les États-Unis et le Japon tend à se creuser, comme l'a souligné le commissaire Busquin. Pour remédier à cette situation, le conseil de Barcelone a retenu comme objectif que 3 % du PIB de la Communauté soit consacré à la R&D en 2010. C'est un chiffre ambitieux qui nécessitera les efforts conjoints de l'U.E. et des États membres. Le fait que le 6^e PCRD ait pu être adopté par le Parlement européen sans recours à une procédure de conciliation est une bonne chose, car il n'y aura pas de césure entre la fin du 5^e PCRD et le début du 6^e. C'est un message positif pour la communauté de la recherche, la volonté de réaliser un effort significatif pour renforcer la compétitivité des industriels européens étant ainsi clairement affirmée.

Quelles sont les grandes différences du 6^e PCRD par rapport au 5^e PCRD ?

Le nouveau PCRD se concentre nettement sur de grandes orientations de R&D, pour éviter un saupoudrage des efforts et des budgets. Sa deuxième grande idée est ce qu'on appelle l'approche «bottom-up», qui vise à rendre

le pouvoir aux acteurs de la R&D, alors que les priorités étaient autrefois définies par des aréopages. Elle se concrétise notamment par le recours à de nouveaux instruments. Les nouvelles règles de participation des acteurs sont également plus satisfaisantes pour nos entreprises : le nouveau dispositif est plus équitable, plus simple et plus flexible que celui du 5^e PCRD.

Ces nouveaux instruments du PCRD répondent-ils à votre attente ?

Oui, la France a très fortement soutenu les réseaux d'excellence et les projets intégrés. Son accord sur le programme a été largement déterminé par la décision d'utiliser prioritairement ces nouveaux instruments, par opposition à ceux du 5^e PCRD. Ces nouveaux instruments, au premier chef les projets intégrés, doivent permettre de lancer de grands projets, avec un effet de concentration et de levier. Cela répond notamment aux attentes des entreprises les plus engagées dans la recherche et des principaux centres de recherche. La Commission décidera au cas par cas du moyen à retenir, en veillant à ce que les nouveaux instruments soient majoritairement employés.

Le PCRD couvre-t-il toute la recherche communautaire ?

Non, il ne concerne que les thèmes sur lesquels les États sont convenus de travailler en commun. À côté du PCRD, il existe notamment

le programme Euréka, qui se veut plus proche du marché, et dont la France prendra la présidence le 1^{er} juillet 2003. Dès son arrivée à la direction générale de la DiGITIP, Jeanne Seyvet a clairement souhaité établir un lien entre le PCRD, Euréka et le programme COST (European CO-operation in the field of Scientific and Technical research) pour avoir une vision de synthèse. Elle a ainsi anticipé sur la démarche de l'espace commun de la recherche.



LES GRANDES LIGNES

Le budget total du 6^e PCRD s'élève à 3,9 % du budget de l'U.E. (contre 3,1 % au 5^e PCRD), soit 3,9 % du budget de l'U.E. sept domaines clés pour l'avancement technologique ont été retenus :

- 1- Sciences du vivant, génomique et biotechnologies
- 2- Technologie pour la société de l'information
- 3- Nanotechnologies et nanosciences, basés sur la connaissance, nouvelles technologies de production
- 4- Aéronautique et espace
- 5- Qualité et sûreté alimentaires
- 6- Développement durable, changement climatique
- 7- Citoyens et gouvernance dans une société démocratique

Source : europa.eu.int

recherche

06)

Quel a été le rôle de la DiGITIP dans la préparation du PCRD ?

Le PCRD concerne plusieurs directions de Bercy et les ministères techniques. Mais le ministère de la recherche, chef de file français dans ce domaine, et le ministère chargé de l'industrie, donc la DiGITIP, ont assuré l'essentiel de sa préparation. La directrice générale et les chefs de service de la DiGITIP élaborent des positions techniques pour qu'elles aient une place dans la position commune. Les demandes sont ensuite coordonnées par le SGCI, qui fait partie des services du Premier ministre.

Avez-vous également des missions au niveau européen ?

Oui, j'assiste systématiquement aux réunions du comité interministériel Eurêka et à celles du CREST (Comité de Recherche scientifique et technologique), qui conseille la Commission et le Conseil sur les questions scientifiques. Dans le cadre de l'application du PCRD, je participe au Comité PME Innovation organisé par la DG Entreprises, avec pour suppléant Denis Lagniez, de la DARPMI. Ponctuellement, en fonction de l'ordre du jour, je participe aussi au groupe Recherche du Conseil. Certaines de ces réunions ont lieu à Bruxelles, d'autres à Luxembourg, d'autres enfin dans le pays de la présidence européenne : je me déplace beaucoup à travers l'Union !

S DU 6^e PCRD

à 17,5 milliards d'euros (+ 17 % par rapport total de l'Union européenne. En particulier, t des connaissances et le progrès

| | |
|-------------------------------|-------|
| biotechnologie pour la santé | 2 255 |
| information (TSI) | 3 625 |
| matériaux multifonctionnels | 1 300 |
| aux procédés et dispositifs | 1 075 |
| | 685 |
| ent planétaire et écosystèmes | 2 120 |
| e société de la connaissance | 225 |



UNE PLACE ACCRUE POUR LES PME

Docteur en économie appliquée, Jean-Noël Durvy est entré à la Commission européenne en 1978. Nommé chef d'unité à la Direction générale «Société de l'information» en 1988, il a mis en place le programme Value de soutien à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche dans la Communauté avant de devenir chef d'unité «Projets de transfert de technologie, propriété intellectuelle» en 1993. Responsable de l'unité «politique de l'innovation» de la DG Entreprises depuis février 1999, il a participé à la préparation du 6^e Programme-cadre de recherche et développement (PCRD), qui couvre la période 2002-2006.



ENTRETIEN AVEC JEAN-NOËL DURVY,

CHEF D'UNITÉ DG ENTREPRISES/C/1 POLITIQUE DE L'INNOVATION À LA COMMISSION EUROPÉENNE

Qu'apporte le nouveau programme-cadre par rapport au 5^e PCRD ?

Le 6^e PCRD est l'un des instruments majeurs de mise en œuvre de l'Espace Européen de la Recherche (ERA). Ce programme-cadre prévoit la mise en œuvre de nouveaux instruments aux effets intégrateurs : les réseaux d'excellence, les projets intégrés et la participation de l'Union à des programmes nationaux de recherche exécutés conjointement. Le 6^e PCRD doit aussi contribuer à la compétitivité des entreprises européennes, et à ce titre à l'innovation, dans le cadre d'un développement durable respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les priorités thématiques du PCRD font-elles une place particulière aux PME ?

Les priorités thématiques ont été définies pour intégrer les capacités de recherche en Europe dans des domaines où c'est particulièrement nécessaire. Elles ont donc été définies en fonction d'une stratégie d'ensemble, soucieuse, entre autres, de la compétitivité des entreprises – PME comprises. Par ailleurs, les PME sont spécifiquement prises en compte par les mécanismes de mise en œuvre.

Quels sont ces mécanismes destinés aux PME ?

La Communauté européenne s'est engagée à ce que les PME bénéficient d'au moins 15 % des ressources affectées aux activités de R&D. C'est un seuil réaliste, compte tenu de la grande qualité des PME en Europe. Outre ce seuil, un budget spécifique de 450 millions d'euros a été prévu pour soutenir deux types d'actions intéressant directement les PME, les actions de recherche coopérative et les actions de recherche collective. Dans le premier cas, plusieurs PME commandent ensemble des travaux d'intérêt commun à un laboratoire ou autre organisme de recherche. Les actions de recherche collective sont des projets qui intéressent une collectivité comprenant des PME, par exemple une branche d'industrie. Des panels d'experts évalueront le caractère collectif des projets reçus et, notamment, leur intérêt pour des secteurs industriels dominés par les PME. Une action pilote est en cours, nous en aurons bientôt les conclusions.

Les PME joueront-elles aussi un rôle dans les nouveaux instruments d'application que sont les projets intégrés et les réseaux d'excellence ?

Les projets intégrés devraient accroître l'impact économique et social des travaux de R&D, en particulier sous forme d'innovation et de renforcement de la compétitivité des entreprises. Ils seront mis en œuvre par des consortiums impliquant une forte collaboration université – industrie. La participation des PME sera encouragée. Quant aux réseaux d'excellence, ce sont des réseaux de recherche : a priori, ils semblent concerner davantage les laboratoires que les PME. Mais la participation des PME n'est, bien entendu, pas exclue et l'on peut imaginer que des PME «high tech» participeront à certains réseaux.

Quand les premiers appels à propositions interviendront-ils ?

La Commission envisage de lancer les premiers appels avant la fin 2002. Les modes d'information des entreprises ne devraient pas changer significativement. Elles pourront consulter le service d'information CORDIS ou passer par les «points de contact» nationaux.

Quels conseils donneriez-vous aux PME désireuses de répondre à un appel à propositions ?

Participer à des programmes communautaires implique un investissement initial important. Il faut comprendre les procédures, savoir rédiger les dossiers et aussi comprendre les règles des consortiums pour y défendre ses intérêts. Si l'on ne passe pas par là, on risque des déceptions. Avant de se lancer dans un tel investissement, une réflexion stratégique est donc indispensable : est-ce bon pour moi ? Quel enrichissement puis-je attendre des partenariats européens que je vais nouer ? Ai-je les reins assez solides, et notamment, ma trésorerie est-elle suffisante pour attendre le versement des aides ? etc. Dans ces réflexions, il est utile de faire appel à des organismes comme l'ANVAR ou l'ANRT ou à des conseils spécialisés, qui connaissent la marche à suivre et peuvent apporter un soutien initial.

POUR EN SAVOIR PLUS

SUR LE 6^e PCRD : WWW.CORDIS.LU ET [HTTP://EUROPA.EU.INT](http://EUROPA.EU.INT)



Congrès France Technopoles Entreprises

Innovation à Marseille.

Le réseau France Technopoles Entreprises Innovation regroupe des organisations ayant pour vocation de développer l'ingénierie de l'innovation, de mettre en réseau les compétences, de promouvoir le territoire et d'accueillir les entreprises (incubateurs, technopoles, centres européens d'entreprises et d'innovation). Son congrès a eu lieu les 4 et 5 juillet à la technopole de Marseille Provence. Au programme : développement en réseau, pôles de compétences et espace euroméditerranéen. Damien Borot y a représenté la DiGITIP. Le compte-rendu des débats est disponible à l'adresse www.industrie.gouv.fr/innovation

Certification qualité NF pour l'apprentissage.

La marque NF Service Formation de l'Afnor comprend désormais deux gammes : formation professionnelle et formation par apprentissage. Les centres de formation d'apprentis (CFA) peuvent ainsi bénéficier d'une certification de qualité. La marque s'appuie sur deux normes concernant l'une les performances qualitatives des prestations de service, l'autre les informations fournies par l'organisme aux bénéficiaires/clients. Informations : www.marque-nf.com/fr/page/pageactus.htm#nfserviceformation

Prospective et innovation à Toulouse

du 23 au 26 octobre.

Le Sitef (Salon international de la prospective et de l'innovation) se déroulera du 23 au 26 octobre 2002 au Parc des Expositions de Toulouse. Outre le salon, qui réunira plusieurs centaines d'exposants (la DRIRE et la DiGITIP y auront un stand commun), plus de cent conférences ou manifestations seront organisées à l'initiative des exposants (dont quatre par la DiGITIP). Neuf réseaux de recherche et d'innovation industrielles se réuniront à cette occasion. Informations : bernard.perego@industrie.gouv.fr

Société de l'information à Copenhague en novembre.

L'événement IST 2002, co-organisé par la Commission européenne et le ministère danois des sciences, de la technologie et de l'innovation, aura lieu à Copenhague du 4 au 6 novembre. Il vise à favoriser les rencontres entre porteurs de projets communautaires et porteurs de projets nationaux, contribuant ainsi à la création de l'espace européen de la recherche. Une participation active des visiteurs sera recherchée, afin de stimuler les rencontres entre des publics différents, notamment ceux des chercheurs et des investisseurs (un Forum de l'investissement se tiendra en parallèle).

Le programme se partage entre une journée de conférence classique et deux journées d'ateliers interactifs.

Informations : <http://2002.istevent.cec.eu.int>.

Contact DiGITIP :

patrick.schouller@industrie.gouv.fr

Pratique du développement durable.

Les 4 et 5 juillet, le Palais des Congrès à Versailles a vécu à l'heure des échanges d'expériences entre entreprises françaises et allemandes sur leurs pratiques du développement durable. Organisé par Entreprises pour l'Environnement (www.epe.asso.fr) et Econsense (www.econsense.de), et placé sous le parrainage du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi que des ministères français et allemand de l'Environnement, IAI-2002 a réuni plus de 300 participants. Après un discours d'ouverture de Francis Mer, ceux-ci ont échangé leurs expériences au cours de tables rondes et d'ateliers thématiques. À l'approche du sommet mondial du développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre), investissement, innovation, éco-conception, management environnemental, responsabilité sociale et environnementale, partenariats ont été les messages clés des interventions. Renseignements sur le sommet de Johannesburg, en français : www.sommetjohannesburg.org

→ Publications

NOTE DE CONJONCTURE INDUSTRIELLE - JUIN 2002.

Cette note trimestrielle présente le contexte international et la conjoncture générale de l'industrie française : production, investissements, emploi, matières premières, opinions des industriels, commentaires sectoriels avec graphiques retraçant les évolutions. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/observat/conjonct/pdf/NoteJuin02.pdf

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE EN 2001 : PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE D'ENTREPRISE.

L'enquête annuelle du Sessi est le document statistique de référence sur les entreprises

industrielles françaises, présenté par secteurs et tranches d'effectifs. Collection Chiffres clés référence, 18,29 €. Commandes par téléphone : 01 43 19 41 08. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/EAE2001. Simultanément, un 4 pages des statistiques industrielles tire les principales conclusions. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/biblioth/ocu/4pages/pdf/4p162.pdf

L'INDUSTRIE DANS LES RÉGIONS EN QUELQUES CHIFFRES.

Quelle est l'importance de chaque région dans l'emploi, la valeur ajoutée, les investissements industriels ? En seize pages, cet ouvrage apporte des réponses précises. Il indique aussi pour chaque

région le poids de l'industrie, la taille des établissements, les secteurs industriels dominants, l'importance de l'implantation étrangère. Collection chiffres clés. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/observat/pdf/region.pdf

LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE.

Ce 4 Pages des statistiques industrielles réalisé par le Sessi montre que les entreprises industrielles ont tendance à accroître leurs achats auprès de sous-traitants et fournisseurs plutôt que leur production propre. Elles se recentrent sur leur «cœur de métier». Le dynamisme de la sous-traitance industrielle dans les années 1996-2000 s'explique largement par les commandes des grandes entreprises. Téléchargement :

www.industrie.gouv.fr/biblioth/ocu/4pages/pdf/4p160.pdf

L'INDUSTRIE BRITANNIQUE : L'ENJEU DE LA PRODUCTIVITÉ.

Ce 4 Pages des statistiques industrielles résume les résultats des réformes structurelles mises en œuvre au Royaume-Uni. Téléchargement : www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p161.pdf

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN MUTATION.

Cet ouvrage complet et pédagogique s'adresse à toutes personnes curieuses de comprendre le enjeu de la santé de nos jours. La Documentation française, 12,50 euros. Commandes : www.ladocumentationfrancaise.fr

